

Bruxelles, le 3 octobre 2025
(OR. en)

13392/25

SOC 633
ANTIDISCRIM 89
FREMP 256

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Faire progresser les droits des personnes handicapées dans l'UE: défis, progrès et orientations futures - <i>Échange de vues</i>

Dans la perspective de l'échange de vues que le Conseil EPSCO tiendra le 17 octobre 2025, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur la question visée en objet.

Faire progresser les droits des personnes handicapées dans l'UE: défis, progrès et orientations futures

Introduction

L'Union européenne est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, d'égalité et de respect des droits fondamentaux. À l'heure où ces valeurs sont de plus en plus remises en question et contestées dans de nombreuses régions du monde, l'Union européenne reste un fervent défenseur de l'inclusion, de l'égalité et de la protection des droits de l'homme.

La promotion de la non-discrimination et de l'égalité des chances pour tous—notamment pour les personnes handicapées—fait non seulement partie intégrante du maintien de nos valeurs fondamentales, mais est également essentielle pour favoriser une croissance inclusive et renforcer la compétitivité et la résilience de notre économie à long terme. Une société inclusive profite à tous et contribue à une Union plus innovante, solidaire et productive. Dans ce contexte, la pleine exploitation du potentiel des personnes handicapées est non seulement une responsabilité morale, mais également un impératif social et économique.

Eu égard à ces considérations, il demeure fondamental de faire progresser les droits des personnes handicapées dans tous les domaines d'action et de garantir la mise en œuvre effective des engagements de l'UE qui figurent ci-dessous.

Contexte

La **stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030** fournit un cadre stratégique global pour faire progresser les droits des personnes handicapées. Adoptée en 2021, la stratégie soutient la mise en œuvre intégrale de la **convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH)**, à laquelle l'UE et tous les États membres sont parties. Elle reflète les principes qui figurent dans le **socle européen des droits sociaux**, en particulier le principe 3 (égalité des chances) et le principe 17 (inclusion des personnes handicapées).

Plusieurs initiatives phares ont été lancées au niveau de l'UE dans le cadre de la stratégie, notamment:

- la **directive relative à la carte européenne du handicap**, qui vise à promouvoir la libre circulation des personnes handicapées en accordant l'égalité d'accès aux conditions spéciales ou au traitement préférentiel offerts aux personnes handicapées dans l'UE;
- la **plateforme sur le handicap**, qui offre un forum de coopération et d'échange de bonnes pratiques entre les États membres, la société civile et les institutions européennes dans le domaine du handicap;
- **AccessibleEU**, un centre de ressources qui facilite le partage d'informations et d'exemples de bonnes pratiques en matière d'accessibilité dans l'ensemble des secteurs; et
- les **orientations relatives à l'autonomie de vie des personnes handicapées et à leur inclusion dans la société dans le contexte des financements de l'Union européenne**, qui comprennent des recommandations en vue d'améliorer le soutien de proximité et la désinstitutionnalisation.

Défis à relever

Bien que ces efforts constituent des progrès importants, des obstacles majeurs persistent.

Les personnes handicapées dans l'Union européenne continuent de se heurter à des obstacles structurels et généralisés et à des discriminations dans différents domaines de la vie — notamment l'éducation, l'emploi, l'accès aux services et l'autonomie de vie. Les expériences de discrimination autodéclarées ont augmenté ces cinq dernières années dans plusieurs États membres (Eurobaromètre¹). En parallèle, le nombre de personnes handicapées résidant dans des cadres institutionnels n'a pas diminué de manière importante et a même augmenté dans certains cas au cours de la dernière décennie (Eurofound²), ce qui met en évidence des obstacles persistants à la mise en place de systèmes de soutien de proximité inclusifs et accessibles. Des obstacles juridiques persistent pour certaines personnes handicapées qui sont souvent restreintes dans leur capacité juridique ou privées de cette dernière. Malgré les progrès accomplis, garantir un accès effectif à l'information, aux produits et aux services reste un défi. Les restrictions à la capacité juridique ainsi que l'accessibilité limitée sont des obstacles à la participation des personnes handicapées au processus démocratique.

En outre, les personnes handicapées restent nettement sous-représentées sur le marché du travail: l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes a atteint 24 points de pourcentage en 2024, environ 51 % des personnes handicapées âgées de 20 à 64 ans étant employées, contre 75 % des personnes non handicapées (tableau de bord social). De plus, les personnes handicapées continuent d'être confrontées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale considérablement plus élevé par rapport aux personnes non handicapées (Eurostat, EU-SILC).

¹ Eurobaromètre spécial 535, avril-mai 2023, Discrimination in the European Union (Les discriminations dans l'UE), [Discrimination in the European Union - December 2023 - - Eurobarometer survey](#)

² Eurofound (2024), Paths towards Independent living and social inclusion in Europe (Voies d'accès à l'autonomie et à l'inclusion sociale en Europe), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Outre les défis persistants dans la pratique, des lacunes subsistent également dans la législation de l'UE relative à la lutte contre la discrimination, notamment celle fondée sur le handicap.

Les négociations en cours sur la proposition de **directive horizontale sur l'égalité de traitement**, présentée en 2008, continuent d'être entravées par le défi que représente l'exigence d'unanimité.

Objectif de l'échange de vues

Ces défis soulignent la nécessité de renforcer la mise en œuvre des politiques et de procéder à des réformes aux niveaux national et de l'UE, ainsi que de poursuivre le dialogue au niveau politique. À l'heure actuelle, ceci est d'autant plus important que l'année 2025 marque l'arrivée à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie. Le moment est venu d'évaluer les progrès accomplis et d'accélérer l'action.

Les ministres sont dès lors invités à faire le point des progrès accomplis durant la première moitié (2021-2025) de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030, ainsi qu'à examiner les progrès accomplis, les obstacles qui subsistent et les éventuelles actions pour faire progresser les droits des personnes handicapées. Ces éléments devraient servir de contribution pour la deuxième moitié de la période couverte par la stratégie, soutenant ainsi la poursuite des efforts pour faire progresser les travaux dans ce domaine d'action important tant au niveau de l'UE qu'au niveau national.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à répondre aux questions suivantes:

1. *Selon vous, quelles sont les mesures et les outils politiques les plus importants pour promouvoir davantage les droits des personnes handicapées? Quels sont les domaines dans lesquels les défis restent les plus urgents?*
2. *Quelles devraient être les principales priorités pour la deuxième moitié (2025-2030) de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées? Comment la stratégie peut-elle soutenir plus efficacement les réformes nationales et la mise en œuvre de la législation et des politiques relatives au handicap?*